

Extrait du El Correo

<https://www.elcorreo.eu.org/Reprise-de-la-procedure-en-destitution-du-president-Macchi-du-Paraguay>

Reprise de la procédure en destitution du président Macchi du Paraguay

- Les Cousins - Paraguay -

Date de mise en ligne : jeudi 30 janvier 2003

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Par Agence France-Presse

Asunción

Les avocats du président du Paraguay, Luis Gonzalez Macchi, sous le coup d'une procédure en destitution pour corruption et mauvaise gestion, ont présenté leurs plaidoiries mercredi devant le Sénat, auquel l'acte d'accusation avait été présenté le 23 janvier dernier.

La défense, qui plaidé pendant près de deux heures et remis au Sénat un dossier de 40 pages, ainsi que trois caisses de documents, est assurée par Osvaldo Bergonzi, président de la Commission nationale des télécommunications et ancien porte-parole présidentiel, et par l'ancien juge José González Macchi, frère du chef de l'État.

M. Bergonzi a affirmé que « le président n'a rien à cacher à ses compatriotes » et que l'acte d'accusation, exposé par une délégation de quatre parlementaires, était « lettre morte » car « jusqu'à présent les accusateurs n'ont présenté aucune preuve incriminant le président de la République », mais seulement des « indices » sur, entre autres, « des erreurs de méthode ».

Il a qualifié sa plaidoirie de « défense politique », tout en affirmant que l'acte d'accusation avait attenté à l'honneur de la famille du chef de l'État.

M. Macchi, 55 ans, est accusé du détournement de 16 millions de dollars de la Banque centrale sur un compte particulier aux États-Unis (pour lequel son frère est également mis en cause), de possession d'une automobile volée, d'irrégularités dans la tentative de privatisation de la compagnie de télécommunications et de « terrorisme d'État » contre deux militants de gauche torturés par les forces de sécurité.

Lors d'une prochaine session vendredi, les sénateurs examineront les preuves présentées par la défense et l'accusation. Puis les deux parties présenteront leurs ultimes arguments le 4 février, avant que le Sénat ne rende son verdict à partir du 7 février.

Post-scriptum :

Cyberpresse.ca